

RFC 5204 : Host Identity Protocol (HIP) Rendezvous Extension

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 21 avril 2008

Date de publication du RFC : Avril 2008

<https://www.bortzmeyer.org/5204.html>

HIP, par défaut, nécessite que l'**initiateur** d'une association connaisse le localisateur, l'adresse IP du **répondeur**. Si celui-ci bouge souvent, et qu'il n'est donc pas pratique de mettre cette adresse dans le DNS, une solution est d'utiliser le mécanisme de **rendez-vous**, décrit par ce RFC, où l'initiateur contacte un serveur de rendez-vous qui relaie vers le répondeur. (Ce RFC a depuis été remplacé par le RFC 8004¹.)

Le schéma est clairement expliqué dans la section 3 du RFC. En fonctionnement habituel de HIP, l'initiateur trouve l'identificateur et le localisateur du répondeur (typiquement, dans le DNS, cf. RFC 5205), puis le contacte directement. Si le localisateur n'est pas connu (ce qui est fréquent si le répondeur est un engin mobile, changeant souvent d'adresse IP), l'initiateur envoie le premier paquet (**I1**) au serveur de rendez-vous, qui le relaie au répondeur. Les autres paquets (R1, I2 et R2) seront transmis directement entre les deux machines HIP. Le mécanisme est détaillé dans la section 3.3 (il faut notamment procéder avec soin à la réécriture des adresses IP, en raison entre autre du RFC 2827).

Et comment l'initiateur trouve t-il le serveur de rendez-vous ? En général dans le DNS, via les enregistrements de type HIP. Et comment le répondeur avait-il fait connaître au serveur de rendez-vous son adresse IP ? Via le protocole d'enregistrement du RFC 5203, comme l'explique la section 4.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc8004.txt>